



REPRODUCTION D'UNE CARTE ARABE DU XVIème SIECLE
AU CENTRE DU MONDE : LA MECQUE

SOMMAIRE

- Microfilmage et informatisation----- des sources de l'Histoire tunisienne en France	2	- Bicentenaire de la Révolution française----- * Qu'est-ce que le Tiers Etat ? * Vendée et Chouannerie	7
- La bibliothèque historique de la----- Résidence Générale de France à Tunis	3	- Les sciences humaines et sociales en mai ----- * Conférences et rencontres du C.D.T.M. * A l'affiche * Information "Révolution"	8
- Revue des Revues -----	4-5		
- Chronologie ----- * La Tunisie au jour le jour	6		

LA BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE DE LA RESIDENCE GENERALE DE FRANCE A TUNIS

Le Centre de Documentation Tunisie-Maghreb (CDTM) est le dépositaire des fonds imprimés (*1) de la Résidence Générale de France à Tunis (1881-1956). Cette bibliothèque interne (*2) a été conservée après l'Indépendance dans les locaux de la Chancellerie française et transférée en 1976 par le Service Culturel de cette Ambassade aux fins d'inventaire, de restauration et de mise en valeur.

En novembre 1979 la création et l'ouverture au public du CDTM a permis aux universitaires et chercheurs de consulter ces ouvrages historiques des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Sur les 13 000 volumes et 700 titres de revues acquis par le Centre de 1980 à 1988, le fonds des publications officielles tunisiennes de l'époque coloniale a fait l'objet d'un classement spécifique (2000 volumes, une centaine de titres de périodiques environ).

Un catalogue chronologique (1881-1961) regroupant actuellement 3624 références constituera dès le 4^{ème} trimestre 1989 le noyau d'une nouvelle base de données bibliographiques sur l'histoire contemporaine de la Tunisie, inaugurant ainsi l'informatisation du CDTM.

Cette recension a été menée depuis 1981 en collaboration avec les institutions tunisiennes de documentation (Bibliothèque Nationale, Centre de Documentation Nationale, Archives Nationales) et de recherche (Commission des Sources d'Histoire Tunisienne en France relevant du Ministère tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).

La présentation des publications et des séries périodiques officielles et semi-officielles (*3), parues en Tunisie de 1881 à 1956 a respecté l'origine éditoriale et thématiques des livres, brochures ou articles de revues. Enrichi par des études contemporaines d'administrateurs, acteurs ou témoins, ce catalogue est donc divisé selon l'organisation institutionnelle du Royaume de Tunis (*4) : politique, militaire, juridique et judiciaire, administrative (enseignement-antiquités et beaux-arts) (postes et télécommunications), économiques et sociales (travaux publics-agriculture-commerce-colonisation), financière et fiscale, sanitaire et médicale (Institut Pasteur de Tunis).

Il devrait permettre dans un futur proche d'aider à l'élaboration d'un catalogue collectif des publications éditées en Tunisie et contribuer à mettre en valeur le patrimoine historique tunisien.

* * *

Organisation politique : Outre les grandes séries périodiques < Journal Officiel Tunisien (1883), Procès verbaux de la Conférence Consultative (1891-1921) puis du Grand Conseil de la Tunisie (1922-1951), les Rapports annuels au Président de la République Française sur la Situation en Tunisie (1881-1925) et Rapports sur l'activité des Services du Protectorat (1923-1951) > les publications politiques regroupant les textes des traités passés entre la France et la Tunisie (1881-1955), les conventions ou accords frontaliers entre la Libye (1911) et l'Algérie (1941), les opérations statistiques (1881) et de recensement de populations (1897 à 1937), les textes et décrets constitutifs de l'organisation législative et adminis-

trative (corps de contrôleurs civils notamment), les plans de réformes (1946-1952), les études ou livres blancs sur le syndicalisme, le nationalisme et la décolonisation.

Le chapitre militaire est évoqué par les missions de reconnaissance précédant l'occupation (1878-1881) et les itinéraires édités en France par le Service Géographique de l'Armée (1890-1904), les lois de recrutement, les instructions de l'intendance militaire et les commémorations ainsi que l'organisation des cheikhats par l'Administration Centrale de l'Armée tunisienne. Une place privilégiée est faite aux rapports et études sur les Territoires Militaires du Sud Tunisien et la Campagne de Tunisie (novembre 1942-mai 1943).

L'organisation juridique et judiciaire exprime dès 1885 la volonté de restructurer le domaine public et la propriété foncière (Commission pour la réduction des frais de justice et d'immatriculation 1890-1891), de créer un tribunal civil compétent en matière immobilière et de codifier les lois tunisiennes (code civil et commercial, code de procédure pénale). De nombreuses études ont été publiées dans les années 1890 sur le droit musulman au regard de la justice française en Tunisie puis en 1914 sur le contrat de Khamesat (Saint Paul de Baget) sur le phénomène de l'usure et de l'endettement du paysanat.

La vie économique et sociale étant administrée par deux grandes Directions Générales ou Ministères (Travaux publics et Agriculture-Commerce), l'importance des éditions y afférant ne permet pas ici d'en faire un compte rendu fidèle. Il est cependant indispensable de rappeler les principales séries périodiques : le Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture (1896-1955), l'Almanach agricole tunisien (1931-1955), les Annales du Service Botanique et Agronomique (1921-1955), les publications de la Station Océanographique de Salammbô (1925-1955), le Bulletin d'information de l'Office tunisien de Standardisation (1947-1952), les Annales des Mines et de la Géologie (1947-1955) et, dans le contexte de la reconstruction d'après-guerre et des réformes politiques, le Bulletin économique et social (1946-1955) édité par la Direction de l'Information de la Résidence Générale (*5).

Anne-Marie PLANEL
Directrice du C.D.T.M.

NOTES :

- *1) A l'exclusion de tout document d'archives.
- *2) La Bibliothèque publique de la Résidence Générale créée en 1885 est devenue la Bibliothèque Nationale de Tunisie en 1956.
- *3) L'auteur étant nominalement cité.
- *4) E. Fitoussi, A. Benazet. - L'Etat tunisien et le Protectorat français. 2 vol. Paris, 1931.
H. Pilipenko, J. Rousset de Pina. - Récapitulation des périodiques officiels parus en Tunisie de 1881-1955. Tunis : Bibliothèque Nationale, 1956.
- *5) Etant donné leur richesse et leur attrait archéologique et artistique, les publications du Ministère de l'Education Nationale et notamment du Service des Antiquités et arts, feront l'objet d'un article indépendant dans un prochain numéro de "Correspondances".

MICROFILMAGE ET INFORMATISATION DES SOURCES DE L'HISTOIRE TUNISIENNE EN FRANCE

A Tunis, se poursuit, depuis 1981, une expérience de reconstitution, sous forme de microfilms, de plusieurs fonds d'archives français dont le contenu est indispensable à l'étude de l'histoire de la Tunisie.

Un fonds microfilmé :

Ce projet consiste d'abord à rassembler et microfilmer les différentes sources concernant l'histoire tunisienne, dispersées dans divers centres d'archives en France. Le microfilmage et le transfert progressifs de ce matériau documentaire à Tunis ont été complétés par la mise en place, en juillet 1984, d'une salle de consultation accueillant des chercheurs utilisant des répertoires établis au fur et à mesure du transfert. Cette première facette de l'entreprise de la Commission des Sources de l'Histoire Tunisienne en France (C.S.H.T.F) est actuellement en bonne voie : les 3 centres jugés prioritaires (Ministère Français des Affaires Etrangères, Service Historique de l'Armée de Terre, Archives Nationales d'Outre-Mer) alimentent régulièrement la consultation des microfilms à Tunis. Plus de 1883 bobines (représentant 3286 cartons de volume variant de 200 à 1000 folios environ) sont mises à Tunis à la disposition des chercheurs dont le nombre, sans cesse croissant, (733 demandes de consultation ont été enregistrées en 1988) témoigne de l'utilisation d'un matériau et de demande latente que comblent son microfilmage et son transfert à Tunis.

Fruit de prospections et de recensements préalables, ce transfert est appelé à couvrir dans un premier temps plus de 10.000 cartons qui représentent, dans ces 3 centres prioritaires, l'ensemble de la documentation produite par l'administration coloniale (civile et militaire) dans le cadre de la gestion des affaires tunisiennes. Couvrant essentiellement et pour le moment les XIXème et XXème siècles (et surtout la période du Protectorat), ces archives écrites, publiques et officielles, tout en reflétant la vision des autorités coloniales, représentent un matériau indispensable à une meilleure connaissance de l'histoire contemporaine de la Tunisie: connaissance des structures économiques, de la vie administrative, des événements politiques, du contexte social, des faits militaires... que traite cette documentation.

Il faut ajouter que ce fonds a été microfilmé en tenant compte de deux règles archivistiques :

- celle du respect du classement des dépôts d'archive d'origine : ainsi sont repris les intitulés des séries et cartons et leur logique de constitution ; un classement reflète en effet l'histoire et le fonctionnement de l'administration qui a produit le document, et la critique de ce dernier ne peut se passer des conditions dans lesquelles il a été produit .

- celle des conditions de consultation et de communication des archives prévues par la loi française du 3 janvier 1979 : règles des 30, 60, 100 et 120 ans selon les cas.

L'opération de repérage effectuée dans différents centres français laisse espérer d'autres fonds d'archives textuelles (chambres de commerce, Archives Nationales, Assemblée Nationale, Sénat, préfectorales de police...) mais aussi des sources iconographiques (Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale, agences de photos, Musée des Arts Décoratifs, maisons de production cinématographique...) et - pourquoi pas ? - des documents sonores (Institut National de l'Audiovisuel). L'accent mis actuellement sur la période du Protectorat et notamment sur le fonds de l'ex-Résidence générale à Tunis (conservé à Nantes avec l'ensemble des archives des protectorats français) n'empêche pas d'envisager l'extension de cette prospection jusqu'au XVIème siècle, début de relations consulaires suivies entre la Tunisie et la France.

Une base de données :

La documentation collectée, microfilmée et mise à la disposition des chercheurs à Tunis ne devait pas constituer un centre d'archives avec pour seuls instruments de recherche les indispensables répertoires dont la confection se fait parallèlement au transfert des documents microfilmés à Tunis. Outre cette exploitation classique et tenant compte des possibilités offertes aujourd'hui par l'informatique, le projet de microfilmage des sources de l'Histoire tunisienne en France s'est doublé, dès le départ, d'une entreprise d'informatisation.

Conçue à partir du logiciel MINISIS la base de données "Archive" se définit comme une base de données signalétique d'informations archivistiques et historiques. Son premier impératif est de restituer la description de la matière des archives traitées, selon l'ordre, la composition et l'esprit des fonds originaux : ainsi le bordereau de saisie

des données inclut-il le catalogage détaillé de chaque carton (fonds d'origine, série, numéro de cote, nombre de folios, titre du carton...). Par ailleurs, l'indexation détaillée du contenu de chaque carton est destinée à démultiplier l'accès à l'information historique selon :

- les descripteurs - matières (qui doivent donner lieu à un thesaurus hiérarchisé),

- les noms de personnes, physiques ou morales,
- les événements ou faits historiques importants.

Descriptive et analytique, la base de données "Archive" est surtout orientée vers la confection d'instruments de recherche ; un thesaurus est actuellement en cours d'élaboration ; un dictionnaire biographique est prévu à partir des index des noms de personnes ; une chronologie de la Tunisie (par période ou par types d'événements) pourrait être envisagée à partir des tables des faits et dates retenus au cours de l'analyse des cartons ; des catalogues par villes, régions ou pays pourraient également être constitués.

Les difficultés actuelles de la mise en place de la base de données "Archive" pourraient être ramenées à deux types de problèmes:

- la difficulté de concilier l'unité d'archivage (le carton) et l'unité documentaire (le dossier thématique),

- les hésitations de l'indexation (encore peu harmonisée) et la profondeur de l'analyse (dépendant à la fois de la nature de la documentation et de l'état de la recherche).

Le langage contrôlé en cours de constitution peut, certes, résoudre une partie de ces difficultés, notamment en régulant l'indexation ; à lui seul, cependant, l'établissement d'un thesaurus ne peut donner toute son efficacité à la base de données ; des tests d'interrogation sont en effets indispensables :

interrogations expérimentales et continues sur la base pour évaluer concrètement la pertinence des choix de l'indexation, la souplesse du thesaurus, les possibilités de croisement des informations... mais aussi et surtout, interrogations des utilisateurs potentiels de cette ressource documentaire riche et variée qui attire déjà un grand nombre de travaux (universitaires, journalistiques, personnels...).

Un bulletin semestriel :

L'évolution de l'ensemble du projet de collecte, de microfilmage et d'informatisation des sources de l'histoire tunisienne en France se reflète dans le bulletin *Watha'iq* publié par la C.S.H.T.F. depuis 1984 : les 10 numéros parus rendent compte de la composition du fonds microfilmé au fur et à mesure qu'il parvient à la consultation ; dans chaque livraison, un choix de documents essaye de présenter un événement ou une période de l'histoire de la Tunisie Contemporaine, d'illustrer un type de document ou un point de vue historiographique ; on peut suivre également dans ce bulletin les étapes de l'informatisation à travers les listings et index des cartons d'archives traités en ordinateur, l'état d'avancement du thesaurus ou une présentation d'ensemble des problèmes que pose l'utilisation de l'ordinateur dans une telle entreprise.

Se situant au carrefour de l'archivistique, de l'histoire et de l'informatique, l'expérience de la Commission des Sources de l'Histoire Tunisienne en France (C.S.H.T.F) pose en effet des problèmes complexes et les techniques, parfois éprouvées, de la recherche documentaire automatisée ne répondent pas toujours à l'ambition d'exploitation de ce gisement important (quoique partiel) pour une meilleure connaissance de l'histoire contemporaine de la Tunisie, histoire d'autant plus lacunaire qu'elle est encore privée d'un réseau qui permettrait les premiers balisages et fournirait les premières études de systhèse.

Grâce à la consultation des microfilms à partir des répertoires, grâce à la base de données et aux instruments de recherche qui en seraient issus, la C.S.H.T.F espère fournir à la recherche historique en Tunisie une partie des matériaux et outils nécessaires pour des études plus approfondies, globales ou sectorielles, à partir des traces laissées par l'administration coloniale, civile et militaire aux XIXème et XXème siècles.

Texte remis à la Revue de Documentation A.D.B.S. - Paris

Habib Belaid
Kmar Mechri-Bendana
Chercheurs auprès de la C.S.H.T.F

ISLAM

THE MAGHREB REVIEW (volume 13, n° 1-2, 1988) publie les actes de la Conférence internationale sur "l'Islam et le Maghreb" tenue à Cambridge les 6 et 7 juillet 1987, où ont été abordées, en français et en anglais, les questions relatives à la synergie des champs politiques et religieux et leur expression juridique.

C'est à une composante précise du droit, la notion de frontière, que la REVUE DU MONDE MUSULMAN ET DE LA MEDITERRANEE, (n° 48-49, 1988/2-3, publié en février 1989, Paris Edisud), qui abandonne à partir de ce numéro son nom de Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, consacre ce numéro double intitulé "Le Monde Musulman à l'épreuve de la frontière". Très riche, cet ouvrage n'en néglige pas moins l'Islam asiatique (Inde, Pakistan, Indonésie).

Pour sa part, FRANCE-PAYS ARABES, (n° 150, mars 1989) sous le titre de "l'Islam à la une", aborde de façon superficielle, le cas libanais. L'intérêt de ce numéro réside dans une riche chronologie de 19 pages, retraçant les principaux événements qu'a connus le monde arabe durant le second semestre 1988.

Il ne serait pas inutile non plus, suite à l'écho retentissant de ce qu'il est convenu d'appeler "l'Affaire Rushdie" de revenir sur un texte paru dans le numéro de janvier-février 1989, de la REVUE JURIDIQUE ET POLITIQUE (42ème année, n° 1, Paris, Ediena). Bernard Cubertafond, dans "Islam et Démocratie", se demande si l'Islam peut donner naissance à une conception spécifique de la démocratie.

On signalera aussi que LES ANNALES Economies, Sociétés, Civilisations, (43ème Année, n° 6, de novembre-décembre 1988, éditées par Armand Colin) proposent, sous le titre de "Terres d'Islam", des comptes rendus d'une vingtaine d'ouvrages sur le monde arabe et musulman.

Rappelons enfin que le quotidien LE MONDE des 4,5,6,7,8,9,11,12,13 et 14 avril a consacré à l'Islam une série, "L'Islam en fièvre", faisant intervenir ses nombreux correspondants sur les pays et les zones géographiques qu'ils couvrent. Gilles Kepel répond, en guise de conclusion de la série, à une interview menée par trois journalistes du quotidien.

IMMIGRATION

Dans son numéro 260 du 9 au 15 janvier 1989, ACTUALITES MIGRATIONS, bulletin hebdomadaire de l'Office des Migrations Internationales (O.M.I.), se fait l'écho de la politique en matière d'immigration menée par le Président François Mitterrand et offre une revue de la

presse française. Dans son numéro double 264/265 (du 6 au 19 février 1989), ACTUALITES MIGRATIONS consacre un dossier spécial au trentième anniversaire du Fonds d'Action Sociale (F.A.S.)

"Entrée interdite" affirment Sophie Body-Gendrat, Bernard D'Hellencourt et Michel Rancoule dans un article, "...La législation sur l'immigration en France, au Royaume Uni et aux Etats Unis", publié dans la REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE, (vol. 39, n° 1, fév. 1989). La fermeture des frontières est proposée comme solution générale dans un contexte de crise économique, avec une redéfinition des modalités de l'intégration qui tiennent compte des histoires nationales respectives.

C'est sur cet aspect du problème, dans une dimension française, régionale et partisane, que se penche HERODOTE (3ème-4ème trimestre 1988, n° 50-51), dans un numéro spécial "La France, une Nation des citoyens". "la citoyenneté: un choix?" se demande de Jacqueline Costa-Lascoux dans l'une des nombreuses contributions faites à cette revue.

FEMMES ET MODERNITE

Les questions relatives à la citoyenneté et à la nationalité sont reprises, dans une tout autre perspective et parmi d'autres thèmes (I Dans l'espace public II L'honneur, les alliances, III Le corps, l'identité) par PEUPLES MEDITERRANEENS, (n° 44-45, juil-déc. 1988), couvrant aussi bien certaines pays arabes (Tunisie, Algérie) qu'européens (Italie, France, Grèce), dans son numéro double intitulé "Les femmes et la modernité". On lira avec intérêt le document relatif à un débat iranien entre des enseignantes et chercheuses à l'Université de Téhéran et "l'Organe de la Croisade pour la construction culturelle de l'Université" à propos de l'interdiction de la participation des femmes au concours de la faculté d'agronomie.

LES CAHIERS DE L'ORIENT, (premier trimestre 1989, n° 13), choisissent d'aborder le thème "Etre femme et arabe" par un titre volontiers provocateur, "Esthétique et éthique de la domination: le destin de la femme arabe". Avec un article de Christian Poché sur la marginalisation de la femme en matière de musique, on retiendra celui de Juliette Minces sur une approche comparée des codes de la famille en Tunisie, en Algérie et en Egypte.

LES PUISSANCES ET LE MONDE ARABE

LA REVUE D'ETUDES PALESTINIENNES, diffusée par les Editions de Minuit, traite, dans son n° 31 printemps 1989, de "la politique de George Shultz au Proche-Orient".

Kathleen Christison aborde, en effet, l'épineux dossier sur lequel devra se pencher le nouveau président américain George Bush, tandis que deux mensuels arabes reviennent sur la politique soviétique au moyen-orient après la récente offensive diplomatique menée par Edouard Chevarnadze dans les pays arabes. En effet **LE MONDE DIPLOMATIQUE n° 7 (d'avril 1989 édité en arabe)**, publie une analyse de Robert Tourdieu sur une "Conférence internationale pour la paix au Proche-Orient" et **AL MOSTAKBAL AL-ARABI (n° 122 d'avril 1989 édité à Beyrouth par le Centre d'Etudes sur l'Unité Arabe)**, en plus d'un dossier sur l'avenir des relations entre l'Egypte et le monde arabe, aborde, par la plume de Mohammed Al-Atrach, les relations soviéto-arabes dans la perspective du conflit israëlo-arabe dont le dernier acte en date serait l'intifadha.

INTIFADHA

Celle-ci a évidemment donné lieu à de nombreuses publications, mêlant analyses, comptes rendus et cris d'indignation.

POUR LA PALESTINE (n° 25, premier trimestre 1989) publié par l'Association France-Palestine, concacre un dossier, somme de plusieurs articles courts, sur les "Territoires occupés". La politique de l'O.L.P. au seuil des années 1989 est traitée de manière claire et concise par Emad Awwad dans **DEFENSE NATIONALE (45ème année, mars 1989, éditée par le Comité d'Etudes de Défense Nationale)**.

On pourra aussi consulter avec intérêt, le travail de Mohammed Khaled Al-Azhari sur l'évolution de l'opinion publique européenne à l'égard de la question palestinienne entre 1948 et 1988. Cet article, et d'autres sur l'intifadha, sont regroupés dans le **numéro 57 de mars 1989 de la revue SHOU'N ARABIYYA, (publiée à Tunis par la Ligue des Etats Arabes)**, numéro dont la moitié traite de l'Unité Arabe.

Paul Balta aborde cette unité dans sa composante maghrébine ; dans **CROISSANCE DES JEUNES NATIONS, n° 314 de mars 1989**, il répond à une longue interview, d'une grande clarté, menée par Hichem Ben Yaïche.

MEDIAS ET MONDE ARABE

Il n'est pas inutile, maintenant que modernité en matière de médias rime avec satellite, de ressortir le **n° 47 de la REVUE DE L'OCCIDENT MUSULMAN ET DE LA MEDITERRANEE, daté du 1er trimestre 1988** mais paru tardivement, en octobre, et passé quelque peu inaperçu ; il traite, dans sa totalité, des médias dans le monde arabe sous le titre de "Lunes industrielles", traduction peu heureuse de "Akmar Istina'iya" (Satellites). Belkacem Mostefaoui décèle quelques brèches dans le monopole de l'audiovisuel exercé

par l'Etat algérien et Douglas A. Boyd traite, en anglais, de "l'évolution des médias électroniques dans le Moyen Orient aujourd'hui".

"Informatique arabe : le boom" est le constat qu'établit **ARABIES (n° 28 avril 1989)**, dans un dossier qui aborde autant les aspects techniques liés à l'informatique, que les enjeux politiques et économiques déterminants dans la réussite de projets de développement.

Pour ceux qui seraient particulièrement intéressés par ces sujets, **INFORMATIQUE MONDE ARABE** est un magazine nouvellement créé, (par **Advanced Taarit Group, Tour Franklin 92081 Paris La Défense, France**) qui élabore des dossiers sur les constructeurs, les techniques et les pays arabes. Le **n° 3 de janvier-février 1989 est consacré à l'Algérie**.

AFRIQUE

On terminera ce rapide tour d'horizon par une courte incursion en Afrique pour annoncer **PRESENCE AFRICAINE (n° 146, 2ème trimestre 1988)** dont une centaine de pages célèbrent le "25ème anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine (1963-1988)".

Dans son **numéro 65 (tome 17, année 1989), MONDES EN DEVELOPPEMENT** publie les actes du colloque "Religions, colonisation et décolonisation" tenu à Paris les 24 et 25 octobre 1987. Le thème est abordé sous trois volets (1) Religions africaines, syncrétismes (2) Religions et colonisations en Afrique (3) Religions et libérations nationales, où sont traitées notamment les expériences de l'Algérie et de la Libye.

POLITIQUE AFRICAINE (n° 33, mars 1989) procède à un "Retour au Burkina", 18 mois après l'assassinat de Thomas Sankara. La politique controversée de "villagisation" en Ethiopie est analysée par Bernard Faye dans le **n° 421 du Monde Diplomatique (avril 1989)**, qui, par ailleurs, sous le titre d'"Intolérance et Droits de l'Homme", aborde aussi bien l'intégrisme chrétien que musulman.

NOBEL

Naguib Mahfouz, qui a souffert de cette forme d'intolérance est de nouveau à la "une" ; l'excellente revue littéraire **LETRE INTERNATIONALE (n° 20, printemps 1989)** publie la traduction en français du discours de Naguib Mahfouz à Stockholm. C'est un trésor de modestie et de tolérance et une remise à l'honneur du Savoir et de la Justice, les deux piliers de sa civilisation pharaonique et islamique.

Anthony FINAN

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

AVRIL 1989

29 mars Clôture de la 91^{ème} session ordinaire de la Ligue Arabe. Chedli Klibi est réélu Secrétaire Général de la Ligue Arabe.

31 mars Elections : Allocution du Président Ben Ali aux Tunisiens dans le cadre de la campagne présidentielle et lors de la Fête de la Démocratie.

1er avril Politique : Clôture de la Fête de la Démocratie.

2 avril Elections présidentielles et législatives : le Président Ben Ali est réélu avec 99,27% des voix exprimées. Le R.C.D. obtient la totalité des 141 sièges au Parlement.

Elections présidentielles :

nombre d'inscrits : 2 806 386

votants : 2 137 218

bulletins nuls : 15 512

suffrages exprimés : 2 121 704

taux de participation : 76,15%

Elections législatives :

nombre d'inscrits : 2 711 925

votants : 2 073 719

bulletins nuls : 31 838

suffrages exprimés : 2 041 883

taux de participation : 76,46%

RCD : 80,48% ; MDS : 3,76% ; PUP : 0,72% ; RSP : 0,37% ; UDU : 0,25% ; PSP : 0,21% ; indépendants : 9, 18%.

4 avril Douanes : Des mesures ont été prises en prévision de la prochaine saison touristique : les effectifs aux frontières ont été augmentés, les formalités administratives simplifiées.

Elections : Le colonel Gueddafi félicite le Président Ben Ali pour sa "brillante réélection".

Mines : annonce d'un plan de développement du secteur minier avec pour objectif le quadruplement de la production de plomb afin d'accroître les rentrées de devises d'ici l'an 2000. Pour ce faire un Comité National de recherches et d'études a été créé.

5 avril Elections : Le Roi Hassan II fait parvenir un message de félicitation au Président Ben Ali. Michel Rocard, en visite privée en Tunisie s'entretient avec le Président Ben Ali et lui transmet ses félicitations et celles du gouvernement français suite à son élection.

6 avril Tunisie-Libye : Le Président Ben Ali a reçu Jadallah Azzouz Talhi, secrétaire du Comité Populaire Général de Liaison Extérieure de la Jamahiriya Arabe Libyenne. Les relations bilatérales ont constitué l'essentiel de l'entretien entre les deux parties.

8 avril Culture : Ouverture de Festival de la Médina de Tunis. 17 spectacles musicaux, 4 pièces de théâtre et des films seront présentés jusqu'au 4 mai.

Politique : Dali Jazi, Ambassadeur de Tunisie en Autriche a annoncé sa démission du MDS

9 avril Présidence : Prestation de serment du Président Ben Ali devant la Chambre des Députés; il a également annoncé au cours de son discours d'investiture l'amnistie de tous les tunisiens anciennement condamnés pour délit politique

par les juridictions militaire ou d'exception. Il s'est ensuite rendu aux cérémonies du souvenir des "Martyrs du 9 avril".

10 avril Tunisie-Libye : Réunion à Tunis de la Haute Commission de suivi tuniso-libyenne, en présence du Commandant Jalloud.

Transport : Dans le cadre du plan de modernisation des transports annoncé par le Gouvernement, la S.T.I.A., grâce à un crédit public italien, va assurer la fabrication de 700 autobus.

11 avril Gouvernement : formation du premier gouvernement de la nouvelle législature.

12 avril Politique : Elargissement du bureau politique du RCD; le nombre des membres est porté à 10.

Tunisie-Libye : Le Président Ben Ali reçoit les commandants Jalloud et Hmidi. Huit conventions de coopération concernant la pêche, le plateau continental et la sécurité sociale ont été signées.

13 avril U.M.A. : Le Président Ben Ali a reçu Mustapha Filali, représentant de la Tunisie au Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe. L'entretien a porté sur des questions relatives aux structures du Secrétariat Général, à ses moyens d'action et à ses programmes pour le semestre en cours pendant lequel le Roi Hassan II du Maroc assume la présidence.

Inondations : Hédi Baccouche a présidé une séance de travail interministérielle afin d'examiner les mesures à prendre à la suite des inondations survenues le 12 avril.

14 avril Gouvernement : Le nouveau gouvernement dirigé par Hédi Baccouche a prêté serment au Palais de Carthage.

15 avril Tunisie-France : Jean Bressot, Ambassadeur de France, est reçu par le Président Ben Ali afin d'examiner la coopération bilatérale et de préparer la prochaine visite du Président Mitterrand.

17 avril Syndicalisme : ouverture du Congrès de l'U.G.T.T.

18 avril Police : "33^{ème} anniversaire de la tunisification de la Sûreté Nationale". A cette occasion le Chef de l'Etat a décoré le Ministre de l'intérieur, Chedli Neffati ainsi que plusieurs cadres et agents de la Sûreté et des établissements pénitentiaires et de la rééducation. Il a été décidé que les cartes d'identité et les passeports seraient désormais établis à la minute pour les mineurs.

19 avril Réunion du bureau politique du RCD consacrée à l'analyse des élections et à l'évaluation des résultats.

Clôture du congrès de l'U.G.T.T. Election de Ismaïl Sahbani au poste de Secrétaire Général de l'U.G.T.T.

20 avril Tourisme : Une réforme du code d'investissement dans le secteur du tourisme est annoncée. Ainsi la part d'autofinancement sera ramenée de 40 à 20%. Des mesures seront prises pour favoriser et développer le tourisme saharien.

Importations automobiles : 159 Citroën (AX et BX) sont arrivées en Tunisie. C'est le premier lot de véhicules sur un total de 1300 que la marque "aux chevrons" devrait exporter en Tunisie.

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

QU'EST-CE-QUE LE TIERS ETAT ?

Le 5 Mai 1789 eut lieu l'ouverture des Etats Généraux. Ils constituaient une pièce essentielle des rouages de l'appareil d'Etat monarchique et leur réunion fut un fait majeur. Cette instance des temps de crise, instance supérieure, représentative de la population française, n'avait pas été réunie depuis 1614.

1165 députés avaient été élus, répartis à parts égales entre les deux ordres privilégiés - Eglise et Noblesse - et le Tiers Etat.

Les députés du Tiers ne comptaient parmi eux ni artisans ni paysans, ils étaient gens de robe pour moitié (dont 200 avocats), le reste étant constitué de commerçants, manufacturiers et financiers. C'est donc une certaine élite intellectuelle ou bourgeoise qui avait été élue. Représentaient-ils alors la totalité du Tiers Etat appellation apparue aux XVème siècle -, dans ses contradictions et sa grande diversité ? Non si l'on ne prend en compte que les critères sociaux. Représentatifs, ces avocats, juges et autres manufactures l'étaient pourtant, luttant tous pour un même but et sur la même voie que les autres roturiers, qu'ils soient paysans, artisans ou manoeuvres : l'abrogation des privilèges et l'égalité de tous devant la loi.

Qui constituait le Tiers ? ce que Sieyès dans son fameux ouvrage désignait comme la seule et authentique Nation.

En premier lieu la paysannerie, qui sur 27 millions d'habitants en représentait près de 85% avec 23 millions d'individus. On y distinguait les propriétaires (leur proportion variant de 20 à 70% des terres utiles selon les régions; chiffres à relativiser compte tenu des densités que les campagnes connaissent à l'époque). Venaient ensuite les fermiers qui louaient leurs terres, puis les journaliers sans terres, n'ayant que leur force de travail et leur abnégation à proposer.

Les populations urbaines étaient, elles aussi, hiérarchisées, avec au sommet les artisans et compagnons et les petits boutiquiers. Les plus riches pouvant être qualifiés de bourgeois puisque propriétaires de leur outil de travail et maîtres de leur destin.

Quant à la bourgeoisie, elle était tout aussi diverse; quels points communs pouvait-il y avoir entre l'artisan-compagnon, et le riche négociant international, de Rouen, Bordeaux ou Marseille lié par le mariage à la noblesse et dont les finances royales étaient dépendantes ? La propriété sans doute, mais aussi malgré tout la conscience contrainte et forcée d'appartenir à un ordre inférieur et cela bien que constituant l'élite intellectuelle et productive du Royaume. On y trouvait aussi bien des rentiers passifs et non productifs que des membres de professions libérales, gens de robe ou médecins, ou des artisans et commerçants auxquels nous avons déjà fait référence.

On le voit, divers, structuré, hiérarchisé, le Tiers l'était, et si les classes populaires avaient le plus souvent été écartées lors de la préparation des Etats Généraux, ses membres étaient soudés par les mêmes aspirations, ce qui ne tarda pas à se traduire, non sans contradictions ni heurts, dans les faits, comme le prouvent les événements de l'été 1789.

Benoît FRICAUD

VENDEE ET CHOUANNERIE

La décision de la Convention, le 2 février 1793, de lever 300 000 hommes pour faire face aux nécessités de la guerre extérieure, provoque dans de très nombreuses communes rurales de tout l'Ouest armoricain, les 11, 12 et 13 mars, une vive opposition qui tourne à l'insurrection. Au nord de la Loire, la présence de troupes suffisantes permet une répression rapide dès la fin du mois de mars, si bien que seules des révoltes temporaires et limitées, désignées ultérieurement sous le nom de chouannerie, seront désormais possibles. En revanche, au sud du fleuve, les troupes, trop peu nombreuses et mal commandées, sont battues le 19 mars par les paysans révoltés, ce qui permet à ceux-ci et aux chefs qu'ils se donnent, d'occuper le terrain et de s'organiser en véritable armée. En même temps, pour sauver l'honneur de la République après cette défaite humiliante, la Convention veut y voir un complot contre la République, fomenté par les Anglais et tous les ennemis de la liberté. C'est alors qu'apparaît le mot Vendée pour désigner non plus seulement le département de ce nom, mais aussi les parties des départements limitrophes gagnés à l'insurrection. Vendée et chouannerie ont donc une même origine et traduisent un même mécontentement paysan face à la Révolution. La question qu'il convient de se poser c'est pourquoi, dans cette région de France, la décision de la Convention de lever 300 000 hommes a suscité, du Finistère à la Mayenne, du Morbihan aux Deux-Sèvres, un tel mouvement de révolte, alors que la Révolution y avait été initialement bien accueillie.

François LEBRUN (Université de Rennes)

1789 : une chronologie des événements courants

2 mai Versailles : Les députés des trois ordres pour les Etats Généraux sont présentés au Roi. Louis XVI reçoit les ordres privilégiés dans son cabinet et le Tiers dans sa chambre.

5 mai Séance solennelle d'ouverture des Etats Généraux.

6 mai Les représentants du Tiers, isolés lors des procédures de vérification, décident de prendre le nom de "députés des communes".

12 mai Deux députés du Dauphiné dont Mounier, proposent aux Communes de nommer des commissaires chargés d'établir des règlements provisoires. Mesure approuvée le lendemain mais refusée par les représentants de la noblesse.

16 mai Le Chapelier, député de Rennes, estime qu'il est temps que les Communes se déclarent "Le corps vraiment et uniquement représentatif de la Nation".

19 mai L'assemblée des Communes désigne 16 représentants chargés de conférer avec leurs homologues du Clergé et de la Noblesse.

CHOUANNERIE

* BALZAC (Honoré de). - Les Chouans. - Paris : Gallimard, 1981. - (Coll. Folio).

* DUPUY (Roger), PETITFRERE (Claude). - La Révolution française en Bretagne et confins. - Paris : Privat, 1988. - (Coll. Histoire provinciale de la Révolution française).

* MARTIN (Jean-Clément). - La Vendée et la France. - Paris : le Seuil, 1987.

* PETITFRERE (Claude). - La Vendée et les Vendéens. - Paris : Gallimard, 1981.

* PETITFRERE (Claude). - Blancs et Bleus d'Anjou, 1789-1793. - Paris : Commission d'histoire de la Révolution française, 1986.

* HUTT (M.). - Chouannerie and Counter-Revolution. - Cambridge University Press, 1983.

ETATS GENERAUX

* HINDIE-LEMAY (Edna) . - La vie quotidienne des députés aux Etats Généraux, 1789. - Paris : Hachette, 1987. - (Coll. La vie quotidienne).

* SIEYES (Emmanuel Joseph). - Qu'est-ce-que le Tiers Etat ? - Paris : Flammarion, 1988 - (Coll. Champs).

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MAI

CONFERENCES ET RENCONTRES DU C.D.T.M.

Mercredi 3

16h François BURGAT, juriste, chercheur au Centre de Recherches et d'Etudes sur la Sociétés Méditerranéennes (C.R.E.S.M.) Aix-en-Provence.

"Les nouvelles idéologies politiques dans le monde arabe".

Mardi 9

18h30 Roger ODIN, professeur des Sciences de l'Information et de la Communication à Paris III, membre de la section scientifique du Service Cinéma et audiovisuel au Ministère de l'Education Nationale. Paris.

"Enseigner le cinéma et l'audiovisuel à l'école et à l'université : enjeux culturels, esthétiques, institutionnels et pédagogiques".

Mercredi 10

18h30 Pascal EVEN, Conservateur du Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

"Une source de l'histoire du Maghreb et de l'Empire Ottoman (16ème-20ème siècles) : les archives diplomatiques françaises".

Vendredi 12

18h30 Alain DISTER, photographe, journaliste et écrivain.

"Démarche esthétique dans la photographie quotidienne non professionnelle".

Lundi 22

18h30 Luc FERRY, professeur de philosophie à l'Université de Lyon II, cofondateur du Collège International de Philosophie.

"Les Droits de l'Homme".

Mercredi 24

18h30 Michel WINOCK, professeur d'histoire à l'institut d'Etudes Politiques de Paris.

"Religion et Révolution"

Jedi 25

18h30 Georges LEVASSEUR, professeur honoraire à l'Université de Paris II.

"La peine de mort au regard du Droit".

Vendredi 26

18h30 Charles Robert AGERON, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris XII - Val de Marne.

"La Question tunisienne vue par le Parti Colonial Français, 1950-1955".

INFORMATION "REVOLUTION"

COLLOQUE : LA REVOLUTION DE 1789 DANS LA LITTERATURE FRANCAISE

Quinze universitaires français et tunisiens analyseront la Révolution sous l'angle historiographique et littéraire. Ils tenteront d'aborder son influence sur le romantisme, sur la littérature maghrébine et sur l'oeuvre de George Sand. La philosophie et la mentalité de l'époque révolutionnaire feront également l'objet de communications.

Ce colloque aura lieu à l'Ecole Normale Supérieure de Sousse, les 12 et 13 mai 1989.

A L'AFFICHE

* INFORMATIQUE ET HISTOIRE *

Dans le cadre du Séminaire "Les sciences historiques: Questions de méthodologie dans les sciences historiques", Mounira CHAPOUTOT traitera du thème "Informatique et histoire ; son application à l'onomastique arabe".

Cette conférence-débat aura lieu à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (Bd du 9 avril, salle Salah Garmadi) le 2 mai 1989.

* COMMUNICATION *

Un colloque international sur "La Communication au service de l'action sur les comportements sociaux" est organisé par l'IPSI, du 11 au 13 mai, à l'Hôtel Mechtel. On signale parmi les nombreux participants tunisiens, français, belges et américains, la présence de Michel LENET, Directeur de l'institut de Communication Sociale (Paris), J.J. BARRERE, Directeur de l'Ecole Française des Attachés de Presse (Paris) et Andrée AUDIBERT, expert auprès de l'UNESCO.

* EPARGNE ET DEVELOPPEMENT *

L'Institut du Financement du Développement du Maghreb Arabe (IFID) et la Mission Américaine de Coopération Economique et Technique (USAID) organisent du 16 au 19 mai, un colloque sur La mobilisation des ressources d'épargne dans les pays en voie de développement et dans les pays du Maghreb.

* DROIT PENAL *

Un colloque franco-tunisien sur "La Preuve en droit pénal" se tiendra du 25 au 27 mai au Centre d'Etudes de Recherches et de Publications (CERP). Seront notamment présents, le Président BRAUNSCHVEIG, et les professeurs J.H. ROBERT et G. LEVASSEUR.

* ARCHIVES *

Le Programme National de Recherche d'Histoire du Mouvement National organise du 26 au 28 mai 1989, son 5ème Séminaire sur "La Tunisie de l'après-guerre. 1945-1950".

Plusieurs thèmes seront abordés : (1) Situation économique et sociale (2) Vie culturelle (3) Organisations politiques et sociales et leurs activités (4) Les mouvements populaires (5) La situation au Maghreb et dans le Monde Arabe.

Publication C.D.T.M.

Anthony FINAN - 22, Av. de Paris Tunis 1000 R.P. 245.508

(2000 ex.) Imprimerie Finzi - 4, Rue de Russie - Tunis